

DECLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE EXERCICE 2017

1^{ERE} EDITION



Linedata

AUDIT & CONFORMITÉ

19/03/2018

1

INTRODUCTION

La présente déclaration est publiée en vertu de la loi britannique relative à l'esclavage moderne et au trafic d'êtres humains, dite « **Modern Slavery Act** », qui est entrée en vigueur le 29 octobre 2015. Cette Loi est applicable à compter des exercices fiscaux clôturés le 31 mars 2016.

D'après la section 54 du « **Modern Slavery Act** », toute société commerciale dont le chiffre d'affaires dépasse £36 millions et vendant au Royaume-Uni des biens et services doit publier à chaque exercice comptable une déclaration décrivant les mesures qu'elle prend afin de s'assurer que ses sous-traitants et ses chaînes d'approvisionnement sont exempts de toute pratique relevant de l'esclavage ou du trafic d'êtres humains.

Ceci concerne les sociétés quel que soit leur siège, englobant ainsi les entreprises étrangères opérant au Royaume-Uni.

Le Groupe Linedata, dont le siège social est en France, réalise à fin 2017 un chiffre d'affaires de 179 M€ et emploie plus de 1300 collaborateurs à travers le monde. Le Groupe est présent au Royaume-Uni et en Irlande. Il dispose dans cette région de 4 bureaux : Londres, Oxford, Edimbourg, Dublin.

Cette déclaration décrit les mesures prises par le Groupe Linedata au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains dans le cadre de ses activités.



NOS ACTIONS EN FAVEUR DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Après avoir pris des premières mesures pour lutter contre l'esclavage moderne « **Modern Slavery** », le Groupe Linedata continue de mettre en place des initiatives en faveur du respect des Droits de l'Homme et s'engage à mener ses activités de manière honnête et éthique afin d'empêcher toute forme d'esclavage et de trafic humain dans sa chaîne d'approvisionnement.

Code éthique

Le code éthique du Groupe Linedata vise à formaliser le cadre éthique dans lequel tous les collaborateurs doivent exercer leurs activités professionnelles au quotidien. Tout un chapitre veille à ce que chaque collaborateur puisse travailler dans un environnement sûr et sain, dans des conditions qui respectent sa santé et sécurité, la dignité humaine et qui puissent garantir un dialogue social.

Formation

Le Groupe Linedata propose à ses collaborateurs des formations et des séances de sensibilisation afin de s'assurer qu'ils sont pleinement conscients des risques liés à l'esclavage moderne et au trafic d'êtres humains ainsi qu'aux comportements contraires à l'éthique. Le Groupe Linedata est engagé dans les valeurs éthiques et le respect des Droits de l'Homme dans toute son organisation.

Evaluation de nos partenaires commerciaux

Linedata veille à garantir que l'esclavage ou la traite des êtres humains n'ait pas lieu dans son organisation ou ses chaînes d'approvisionnement.

C'est dans cette optique que le Groupe compte mettre en place prochainement une « Charte des partenaires commerciaux », applicable à ses clients, fournisseurs, partenaires et sous-traitants et à laquelle ceux-ci devront adhérer.

En signant cette Charte, les partenaires commerciaux s'engageront à en respecter les principes fondamentaux et accepteront que le service d'Audit Interne du Groupe Linedata puisse procéder à des audits de leurs activités. Le non-respect de cette Charte pourra conduire à une résiliation de la relation contractuelle.

En complément, le Groupe Linedata va prochainement déployer pour ses fournisseurs les plus significatifs un questionnaire fournisseurs destiné à s'assurer que ceux-ci se conforment aux normes appropriées relatives à l'utilisation de la main-d'œuvre en fonction du pays d'exploitation.

NOS ACTIONS EN FAVEUR DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Un dispositif d'alerte éthique

Le Groupe Linedata a lancé sa mise en conformité avec la loi Sapin II du 9 décembre 2016 instaurant un régime juridique des lanceurs d'alerte au sein des entreprises. Le dispositif d'alerte éthique, sur le point d'être déployé dans l'entreprise, sera mis en place pour chaque collaborateur et tierce personne. Cet outil sera visible tant en interne (sur l'intranet) qu'en externe (sur le site web du Groupe Linedata). Si un collaborateur de bonne foi a un doute ou un soupçon concernant d'éventuelles pratiques illicites ou contraires à l'éthique, il pourra utiliser le dispositif d'alerte sécurisé ou contacter le service de l'Audit Interne via : InternalAudit@se.linedata.com.

NOS ACTIONS POUR L'AVENIR

Les questions liées à l'esclavage moderne sont à la fois complexes et changeantes. C'est pourquoi, nous nous efforçons à maintenir des pratiques et des politiques qui respectent notre engagement à promouvoir le respect des Droits de l'Homme par des actions de sensibilisation, des formations, des évaluations et des dispositifs d'aide (ex : dispositif de lanceur d'alerte éthique).

Cette déclaration, faite en vertu de l'article 54 de la loi « **Modern Slavery Act 2015** », a été approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe Linedata qui a donné pouvoir au Président Directeur Général de signer une déclaration conforme aux termes de celle adoptée en Conseil.

Le Président Directeur Général

Anvaraly Jiva